

## LA VILLE DE CHÂTILLON RECRUTE

# Agent des espaces verts pour la régie des Parcs et Jardins (H/F)

### DÉFINITION DU POSTE

**Cadre d'emploi :** Adjoint technique

**Type d'emploi :** Poste permanent à temps complet

**POSITION DANS L'ORGANIGRAMME**  
**Direction :** Direction des services techniques

**Sous la responsabilité hiérarchique directe :**  
Responsable de la régie parcs et jardins / Responsable des serres

### RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION

Rémunération selon conditions statutaires  
Recrutement par voie statutaire ou contractuelle

### CONDITIONS D'EXERCICE

**Horaires :** 37,5h / semaine  
**Congés :** 25 jours + 14 jours RTT

**Horaires spécifiques :**  
En fonction des besoins du service

**Particularités :**

- Déneigement
- Montage bureaux de vote
- Intervention en cas d'intempéries
- Manifestations

### AVANTAGES (\*sous conditions)

- Prime annuelle
- Régime indemnitaire
- Complément Indemnitaire Annuel
- Participation employeur aux frais de transport et mutuelles santé et prévoyance labellisées
- Adhésion au C.N.A.S.

### MISSIONS GÉNÉRALES

- Réalisation de travaux de plantation - Entretien des espaces verts dans le respect de la qualité écologique et paysagère des différents sites de la Ville.
- Entretien des cours d'écoles
- Participer à l'organisation des manifestations

### ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Travaux d'entretien
- Travaux de plantation
- Contrôle de l'approvisionnement en végétaux, matériels et produits
- Entretien courant et contrôle de l'état de propreté des locaux
- Participation à des manifestations ou événements particuliers de la collectivité

### COMPÉTENCES REQUISES

- Reconnaître les différentes plantes utilisées, arbustes et arbres
- Lire un plan de plantation
- Notions d'organisation du travail
- Notions de sécurité et risques pour le public
- Techniques d'entretien des outils et équipements mis à disposition
- Techniques et pratiques des traitements O phyto
- Techniques et pratiques en arrosage automatique et semi-automatique
- Permis B
- CACES souhaité